

Ordures ménagères et entretien chaudière

Par OFIA, le 15/03/2011 à 09:12

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison depuis 7 ans.

Nous avons déposé un préavis de départ pour le 1er mai.

Le propriétaire actuel nous a fait cadeau (oralement) jusque là de la taxe des ordures ménagères et de l'entretien de la chaudière, mais maintenant qu'on part, il nous demande le paiement avec effet rétro actif.

Est ce légal ? et que puis je lui demander comme justificatifs ?

Nos relations étaient très bonnes tant que nous étions ses locataires... je ne comprends pas et surtout cela nous met en grande difficulté financière....

Merci de votre réponse et bonne journée à vous.

Cordialement